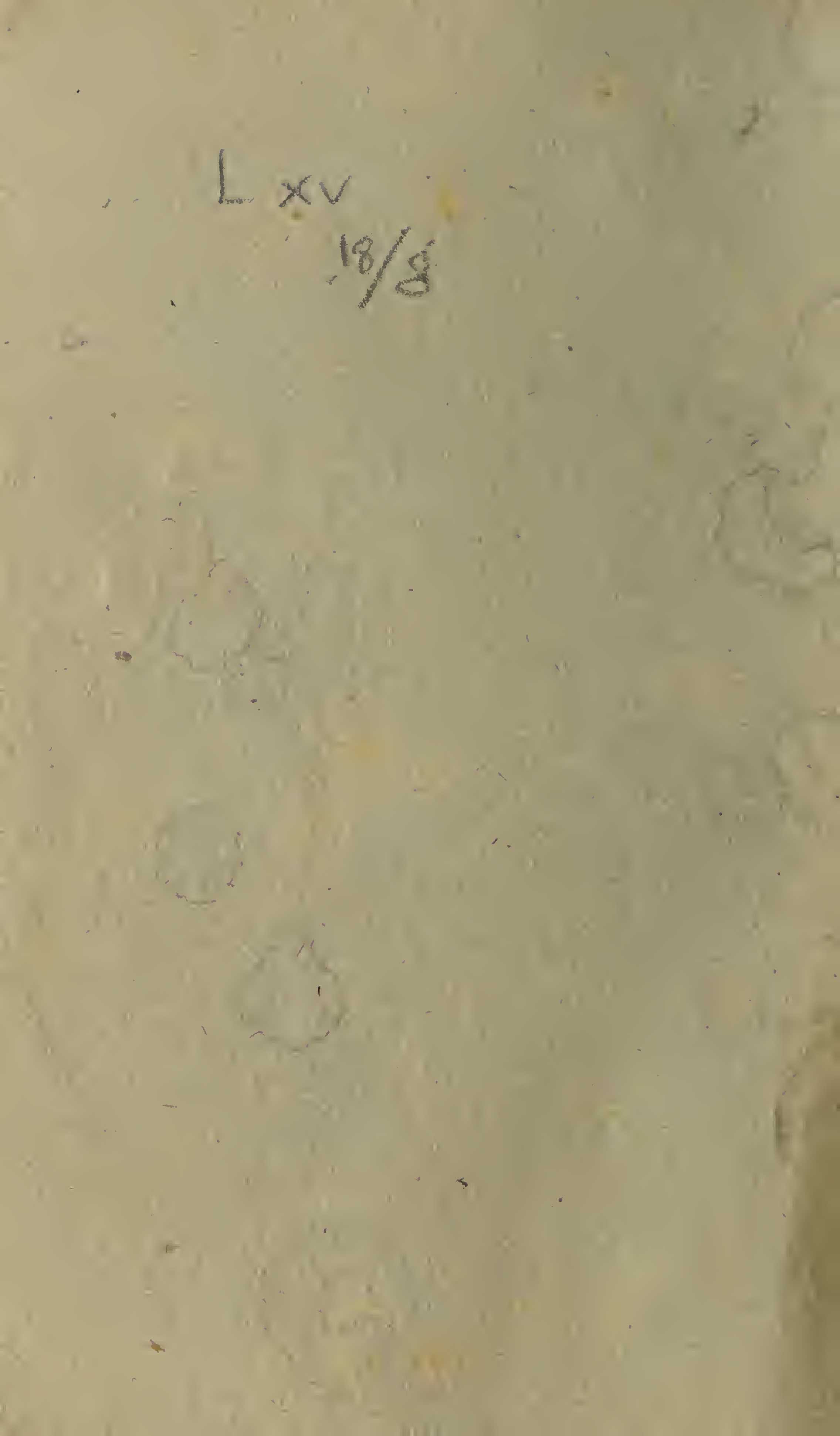

L xv
18/8

USAGE ET PROPRIÉTÉS
DE LA POUDRE
DE M. DE GODERNAUX.

Connue, *EN ANGLETERRE*, sous le nom de *POUDRE UNIQUE*.

Spécifique éprouvé solemnellement en France *&* en Angleterre, *adopté par* SA *MAJESTÉ* Très-*Chrétienne, pour le traitement de ses* Troupes *en Campagne & en Garnison, & dont les bons effets sont constatés par les* Procès-Verbaux *des diverses expériences faites en France, déposés au Bureau de la Guerre, signés par Messieurs les Commissaires des Guerres & les Médecins & Chirurgiens préposés, & appuyés par le rapport confirmatif de seize Commissaires nommés par* la Cour, *dont dix Médecins & six Chirurgiens de la Cour & des Facultés de Paris, &c.*

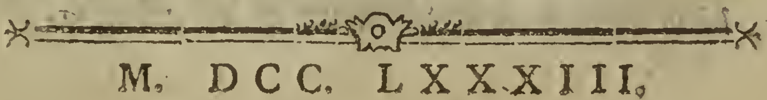
L'EXTRAIT de ces Procès-Verbaux se trouvera à la fin de cette Brochure avec les Lettres du Ministre à M. le Chevalier de Godernaux, & une Lettre instructive sur la nature de ce remede.

On trouve ces Poudres,

A AVIGNON,

Chez les Srs. BERNARD & NANCHE, Distillateurs, qui ont la Patente de M. DE GODERNAUX pour la vente exclusive de son Remede dans le Comtat & les Provinces circonvoisines : ils logent au Jardin de la Commanderie, près les PP. de l'Oratoire.

Le prix est de 48 sols de France la Prise, & 6 sols pour la Brochure.



M. DCC. LXXXIII.

Les autres Bureaux établis en France, jusqu'à ce jour, par M. le Chevalier de Godernaux sont :

A
- *Paris*, chez M. le Chevalier de Godernaux.
- *Metz*, chez MM. Boullanger & Paltro.
- *Bouillon*, chez M. le Chevalier d'Avance.
- *Besançon*, chez M. Talon, Subdélégué de l'Intendance.
- *Clermont en Auvergne*, chez . . . . . .

Pour la commodité du Public, les Srs. BERNARD & NANCHE ont établi un Entrepôt de ces Poudres, où l'on pourra s'en procurer au même prix.

A Marseille, chez M. Agniel aîné, Négociant, rue longue des Capucins, dite de St. Claude.

Ils comptent établir d'autres Entrepôts, dont ils avertiront le Public par la voie du Courier d'Avignon.

Le Volume de ce Remede est si petit, qu'on en peut envoyer trente à quarante prises, avec une brochure, dans un paquet en forme de lettre. La brochure pese 5 gros, & chaque dix prises trois gros poids de marc. On saura donc ce que pesera la totalité du paquet, & on pourra s'informer à la Poste combien il en coûtera pour le faire venir d'Avignon, ce qui n'est pas bien considérable ; si on le trouve trop cher, on indiquera la voie par laquelle on souhaite qu'on l'envoie.

On aura soin d'affranchir les lettres & l'argent, & d'écrire bien distinctement les noms & les adresses.



PROPRIÉTÉS

DE LA POUDRE

DE M. DE GODERNAUX.

Connue, en Angleterre, ſous le nom de Poudre unique.

LE Public a été ſi ſouvent trompé par des remedes qu'on lui annonçoit propres à un très-grand nombre de maladies qu'ils ne guériſſoient pas, qu'on s'attend à beaucoup d'incrédulité ſur les Propriétés, qu'on va donner de celui-ci, mais quelqu'étendues que paroiſſent ces propriétés, & quelqu'oppoſées qu'elles ſemblent être les unes aux autres, (*) on n'en citera néanmoins pas une qui n'ait été ſouvent & ſolemnellement juſtifiée en Angleterre &

(*) Voyez la Lettre qui eſt à la fin.

en France par plus de vingt années d'expérience.

Cette Poudre, comme dépuratif, eſt un ſpécifique ſûr contre les Dartres, les Eréſipeles, les Cloux, la Galle, le Charbon, les maladies Vénériennes les plus opiniâtres & les plus invétérées, & en général contre toutes les maladies provenant de quelque virus dans le ſang, de quelque nature qu'il ſoit.

Comme diviſant & fondant, elle guerit auſſi ſûrement les fievres intermittentes & invétérées, tierces, quartes, &c. fievres putrides, vermineuſes & pourprées, les obſtructions & les jauniſſes, les Ecrouelles, les engorgemens des glandes, les laits répandus, les fleurs blanches, les eſquinancies, maux de gorge putrides & inflammatoires, & un grand nombre d'autres maladies qui ont réſiſté aux meilleurs remedes connus.

On ſait qu'un grand nombre de maladies, palliées ou mal guéries, dégénerent en maladies rebelles qui en impoſent ſous tant de formes différentes & trompeuſes, que c'eſt preſque toujours ſans ſuccès qu'on les traite, cette Poudre eſt ſur-tout le véritable remede de ces maladies chroniques, qu'elle ramene

toujours à leur premier principe en faiſant reſſortir tous les ſymptômes, comme Galle, Dartres, Puſtules & Boutons, qui caractéſoient la maladie, & en les faiſant reparoître dans la même place & tels qu'ils étoient avant le traitement, qui ne les avoit fait que diſparoître, & les avoit fait rentrer dans la maſſe du ſang, cette nouvelle éruption eſt une preuve certaine de la guériſon qui ſuivra.

Mais c'eſt principalement dans les cas déſeſpérés où les malades paroiſſent ſans aucune reſſource, que ce remede produit des effets preſqu'incroyables, non ſeulement dans les maladies occaſionnées par le vice du ſang, mais encore dans les maladies aigues, dont les accidens redoutables viennent du ravage des humeurs qui ne trouvent point de débouché par les voies ordinaires ; dans ce cas une ou deux priſes du remede évacuent les humeurs hétérogenes avec une telle promptitude, qu'on a vu ſouvent des perſonnes qui paroiſſoient mourantes, être rendues à la vie dans l'intervalle de quelques heures, & ſouvent même par une ſeule priſe ; ces faits ſont connus & ils ſont conſtans. Enfin, pourvu que les malades abandonnés des Médecins & de tout ſecours

n'aient pas les parties nobles détruites, ils peuvent en toute sureté prendre les Poudres de M. de Godernaux, ils en ressentiront de bons effets, & seront infailliblement soulagés après en avoir fait usage.

Maniere de prendre la Poudre.

L'administration de cette Poudre est si aisée & son régime si peu genant, qu'avec la maniere de s'en servir & les observations qu'on va donner sur les différents effets de ce remede, chacun pourra se guérir soi-même, avec d'autant plus de facilité, que son traitement n'exige aucunes préparations, telles que la saignée, la purgation, les bains, la tisanne, &c. ni le secours d'aucun autre remede; & que l'on peut vaquer à ses affaires ou se promener quatre ou cinq heures après l'avoir pris.

A l'avantage de se procurer une guérison certaine par l'usage de ce spécifique, se réunissent encore ceux inappréciables de délivrer de la sujétion des Cauteres les personnes qui en sont tourmentés, de dispenser les malades, dans tous les cas, de l'application des caustiques corrosifs & brûlans, & de les soustrai-

re à toute opération quelconque & incision du fer tranchant, employé depuis tant de siecles par l'insuffisance des autres remedes.

Cette Poudre est si bénigne, qu'elle se donne aux enfants & aux femmes enceintes, à quel terme qu'elles soient : ce remede peut se prendre sans inconvéniens dans toute saison; il est aisément transportable par lettres, peut se garder 50 ans & passer la mer sans souffrir de détérioration.

On doit donner la prise entiere à toutes les personnes au-dessus de l'âge de douze ou treize ans, la moitié de la prise à celles depuis neuf jusqu'à douze, le tiers depuis six jusqu'à neuf, & le quart de la prise aux enfants de trois ans jusqu'à six.

Pour prendre cette Poudre, il faut la mêler sur le papier qui la renferme, avec gros comme une noisette de pomme cuite froide, ou avec autant de miel; & quand le tout est bien amalgamé ensemble, on en forme un bol qu'on fait avaler au malade, qui immédiatement après boira un verre d'eau froide en hiver & en été.

Une heure après avoir avalé ce bol, le malade prendra une tasse de thé ou d'eau

panée légere, & après l'intervalle d'une autre heure il en boira une ſeconde, ou, ce qui ſeroit préférable, un petit bouillon à moitié fait.

Les perſonnes qui ne ſoupent point, feront beaucoup mieux de prendre ce Remede en ſe couchant, & de ne boire immédiatement après que l'eau froide preſcrite ; mais elles peuvent mettre ſur leur table de nuit un verre d'eau panée pour la boire dans le cas qu'elles ſe reveillent pendant la nuit : le lendemain matin, elles prendront une taſſe de thé ou de bouillon.

Lorſque par un accident quelconque le malade ne peut avaler la Poudre avec de la pomme cuite ou du miel, il faut dans ce cas mettre la Poudre dans une cuiller, & la lui faire prendre délayée avec un peu d'eau & de miel ; & s'il en reſtoit quelques parties, il faudroit les délayer de même, afin de s'aſſurer que le malade a pris la doſe entiere.

Régime à ſuivre pendant le traitement.

Si le malade, quatre ou 5 heures après avoir pris la Poudre avoit beſoin d'un peu de nourriture, on pourroit lui en donner, quand même le Remede n'auroit point encore opéré,

pourvu toutefois que cette nourriture ſoit proportionnée au beſoin & à l'état du malade.

Les perſonnes très-foibles, ou qui ont de la fievre, ne ſe nourriront qu'avec du bouillon, de la ſoupe ou de la gelée de viande peu conſiſtante; quant à celles qui ne ſont ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux cas, elles pourront manger de toutes les viandes de boucherie & de la volaille ſoit bouillies ou roties, & faire uſage de toute autre nourriture ſaine, en obſervant de moins manger les jours qu'elles auront pris de la Poudre; leur boiſſon pendant & après leur repas, ſi elles avoient ſoif ſera un tiers de vin ſur deux tiers d'eau, & les malades qui ſeront ſans fievre, pourront boire un demi verre de bon vin pur à la fin du diné.

Dans les cas de maladie grave, on ſe privera pendant tout le traitement de toutes les crudités, comme fruit & ſalade, &c. on s'abtiendra auſſi des viandes ſalées . épicées & fumées, & de tous ragoûts; la graiſſe des viandes, même permiſes, toutes les eſpeces de fromage, laitage, bouillis ou non, & généralement tous les acides doivent êtres proſcrits du régime. Dans les cas ordinaires, s'il n'y a

point de fievre, on obſervera un régime honnête, en s'abſtenant de tout excès, & mangeant moins les jours qu'on aura pris le Remede.

OBSERVATIONS.

Les femmes interrompront l'uſage des Poudres pendant le temps de leurs ſecours périodiques : elles pourront les reprendre un ou deux jours après la ceſſation de ces ſecours.

Avec les fievres tierces ou quartes, il ne faut donner le Remede qu'après cinq ou ſix accès, un quart d'heure avant le friſſon, ou au moment qu'il commence.

Dans les fievres continues & autres, on ne donnera la Poudre qu'après le redoublement, s'il y en a, ou à la fin de l'accès.

Quand les maladies exigent un long traitement, telles que les Dartres, les Obſtructions, les Ecrouelles, l'Epileptie, les Maladies Vénériennes, &c. il faut prendre les priſes de Poudre tous les quatre ou cinq jours, en obſervant qu'elles ne fatiguent point trop les malades, car s'ils en étoient fatigués juſqu'à un certain point, alors on éloigneroit les priſes de huit à dix jours plus ou moins, ſelon qu'on le jugeroit néceſſaire.

Si dans les maladies de cette même eſpece, dont le traitement eſt plus où moins long, ſuivant leur ancienneté & leur progrès, on s'apperçoit que le Remede ne purge pas ou très-peu; dans ce cas on donnera la Poudre tous les deux ou trois jours à demi doſe, non comme purgatif, mais comme fondant; & après avoir pris trois ou quatre de ces dernieres doſes, ou en prendra une entiere, qui pourra procurer des évacuations plus abondantes.

On connoîtra que les maladies, occaſionnées par un vice ou l'acreté du ſang, tendent à leur fin, lorſque le Remede aura fait diſparoître preſqu'entiérement les ſymptômes extérieurs qui les caractériſoient; c'eſt à cette époque qu'on reculera les priſes que l'on prenoit tous les quatre ou cinq jours, de huit en huit, de quinze en quinze jours, & de mois en mois, quand même on ſe croiroit bien guéri.

Quant aux autres maladies dont les guériſons doivent s'opérer plus facilement & avec un traitement moins long, il ſuffira de prendre la Poudre tous les huit jours, & d'en éloigner les priſes de quinze en quinze, dès qu'on ſe croira près de ſa guériſon.

Avec ce Remede, il ne faut appliquer ſur

les Tumeurs, Bubons & groſſeurs, ſoit pour les aider à percer, ſoit ſeulement pour en appaiſer les douleurs, que des cataplaſmes faits avec de l'eau & de la mie de pain, & quelques émolliens, les plus ſimples ſont les meilleurs : on aura ſoin de baſſiner les plaies au moins deux fois par jour, avec une eau de guimauve très-légere, & de les tenir proprement ; dans aucun cas, on n'employera les cauſtiques ni les fers tranchans, & l'on ne mettra aucune eſpece d'onguent ſur les plaies.

Ce ne ſera qu'après avoir pris trois ou quatre priſes de la Poudre, que les perſonnes qui ont des cauteres, quelqu'anciens qu'ils ſoient, ceſſeront de les entretenir, moyennant quoi, elles continueront de prendre ce Remede, qui fera deſſecher & tarir ces cauteres avec d'autant plus de ſûreté pour la ſanté des malades, que l'humeur qui avoit donné lieu à cet aſſujettiſſement, aura été détruite entiérement par l'uſage qu'on aura fait de la Poudre, & par la guériſon de la maladie dont on ſe traitoit.

Dans les cas où les évacuations, procurées par ce Remede, continueroient pendant pluſieurs jours de ſuite, on attendroit, avant d'en avaler une ſeconde priſe, que les évacuations

aient cessé pendant deux ou trois jours; mais si, au contraire, le Remede n'opéroit pas le jour ni le lendemain de son usage, alors le malade aura recours aux lavemens faits avec de l'eau de riviere & un peu de beurre frais, ou de bonne huile d'olive.

Il arrive souvent que les malades ne sont point également purgés; cette différence vient de la diversité des tempéramens, du plus ou du moins d'humeurs & de leur qualité; mais quand le Remede n'opere pas par les selles, il procure toujours des effets plus ou moins sensibles par d'autres voies, par les urines, par la transpiration ou expectoration, & la guérison n'en est pas moins certaine.

Il arrive encore que quelques malades ne sont purgés qu'après avoir pris une certaine quantité de Poudre; & dans ce cas, on éprouve quelquefois un mal être qui ne doit point inquiéter, parce que c'est une preuve que le Remede travaille sur des humeurs difficiles à fondre; mais dès qu'une fois elles seront divisées, elles s'évacueront par les selles, le malade se trouvera infiniment mieux, & la guérison suivra de près l'évacuation.

On a observé plusieurs fois, qu'après les

premieres prifes du Remede, & lorfqu'on en a auffi fait un long ufage, & qu'il a produit tous les effets qu'on pouvoit defirer, que les malades fe trouvant au dernier terme de leurs maux, ils fe trouvent tout-à-coup moins bien qu'auparavant, & que la fievre accompagne ou fuit le mal être ; mais loin de s'effrayer de cet accident, il faut continuer de prendre la Poudre aux jours fixés, parce que le défordre accidentel n'eft occafionné que par des humeurs vifqueufes, qui ne peuvent prendre leur cours, & qui ont befoin de la double action de la fievre & du Remede ; de forte que cette révolution n'arrive qu'autant qu'elle eft néceffaire à la guérifon.

Les perfonnes qui ont l'eftomac tapiffé de glaires ou rempli de bile, vomiffent quelfois plutôt ou plus tard après avoir pris le Remede ; mais le vomiffement n'eft jamais accompagné d'efforts ni d'irritations ; & s'il ne furvient qu'un quart-d'heure ou une demi-heure après avoir pris la Poudre, on peut encore efpérer d'être purgé.

Lorfqu'on éprouve des angoiffes ou des envies de vomir, il eft bon de boire de temps à autre une gorgée d'eau froide & refpirer l'air

par la fenêtre ; ces moyens empêchent quelquefois le vomiſſement, & quelquefois ils l'accélerent.

Il eſt des individus à qui ce Remede cauſe de petites coliques ou pincement d'entrailles, qui ceſſent & n'ont aucune ſuite dès que l'on a été à la garde - robe, parce que ces coliques ne ſont occaſionnées que par l'atténuation & le détachement des humeurs épaiſſes & acres.

Quelquefois, mais rarement, le Remede fait cracher abondamment, ce qui n'arrive qu'aux perſonnes qui ont une humeur ſcorbutique, ou toute autre à la bouche; mais quelqu'incommodité ou douleurs qu'on en reſſente, il ne faut point ceſſer de prendre la Poudre, on peut ſeulement en reculer les priſes de quelques jours, ou en diminuer la doſe de moitié, & tenir ſouvent dans la bouche de l'eau tiede, dans laquelle on aura diſſous un peu de miel blanc, afin de modérer peu-à-peu les douleurs; & quand une fois elles feront paſſées, les gencives deviendront plus fermes, & les dents plus propres qu'auparavant.

Les perſonnes qui ont des Dartres, Boutons, Puſtules, Bubons, &c. ſur la peau, ne doivent point s'effrayer, ſi par l'uſage de la

Poudre ces symptômes du vice ou de l'âcreté de leur sang augmentent beaucoup, & deviennent en une plus grande suppuration ; c'est au contraire l'effet le plus desirable pour leur guérison, qui n'en sera que plus prompte, attendu que cela prouve incontestablement que le Remede pousse au dehors l'humeur qui cause leur maladie.

Lorsqu'on prend de cette Poudre, & qu'elle rencontre du sang extravasé, ou quelques dépôts sanguins, occasionnés par des chutes ou par toute autre cause, elle le fait rendre, soit par le nez, soit par la bouche, les urines ou par les selles, & cet événement, ainsi que celui d'une éruption quelconque, qui survient lorsqu'on ne s'y attend pas, sont d'autant plus heureux, que les malades auxquels ils arrivent, se trouvent beaucoup mieux qu'auparavant l'événement, & qu'ils peuvent être assurés de leur guérison.

Le prix de chaque prise entiere de ce Remede est de 2 liv. 8 sols. Si l'on veut bien considérer combien il est facile de se traiter soi-même avec le spécifique, que son régime est des plus commodes, qu'il n'exige aucune préparation, ni le secours d'aucun autre Re-

mede,

mede, & qu'avec vingt-cinq à trente priſes, & rarement plus, on guérit les maladies les plus rebelles & les moins curables, on ſera bientôt convaincu qu'il n'eſt pas poſſible de ſe procurer la ſanté à meilleur marché & avec infiniment moins de dégoûts & d'aſſujettiſſement qu'avec tous les autres Remedes en uſage, dont le concours eſt auſſi diſpendieux que revoltant pour les malades; quant aux maladies les plus ordinaires, qui ne viennent ni du vice, ni de l'acreté du ſang, ou qui ne ſont pas trop anciennes, elles ſont le plus ſouvent guéries avec deux, trois, quatre ou cinq priſes tout au plus.

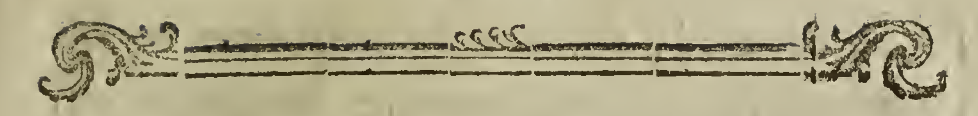
L'efficacité de ce Remede étant bien conſtatée, le ſeul riſque, mais qui ſeroit très-grand, que pourroient courir les perſonnes qui voudroient en faire uſage, ſeroit d'être trompées en ſe ſervant de Poudres contrefaites au lieu des véritables; c'eſt pourquoi l'on avertit le Public, que pluſieurs particuliers ont voulu les imiter; (*) on a même lieu de croire que des

(*) Entr'autres, un nommé *Lafond*, Chirurgien à Paris, qui eſt actuellement ſous le décret, & pourſuivi au criminel par M. de Godernaux, pour avoir contrefait ſes Poudres, ſon timbre & ſon cachet.

gens de l'art, pour décréditer ce Remede, qui leur enlevoit des pratiques, ont débité & fait débiter, ſous le nom de *Poudres de Godernaux*, des préparations leſquelles, ſi elles n'étoient pas nuiſibles, (ce qui eſt fort à craindre) étoient du moins incapables de produire les ſalutaires effets des véritables Poudres de M. de Godernaux.

C'eſt pour parer à ces inconvéniens, qu'on avertit de ne point prendre de confiance qu'aux Poudres qui ſeront diſtribuées dans les Bureaux munis de la conceſſion de M. de Godernaux; ces Poudres ſont en petits paquets d'une priſe chacun; le papier de ces paquets eſt marqué d'un petit timbre pareil à celui qui eſt inſéré dans la patente de M. de Godernaux. Dix de ces paquets, réunis enſemble, ſont envéloppés d'une bande de papier, ſur laquelle eſt, en cire rouge, le cachet adopté par M. de Godernaux, dont l'empreinte, ainſi que celle des petits timbres, eſt dépoſée à l'Hôtel de la Guerre à Verſailles, par ordre du Miniſtre.





NOTICE

Sur l'Origine & l'Authenticité de ce Remede.

M. le Chevalier de Godernaux, ancien Capitaine de Dragons & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, tient de sa famille la préparation chymique de cette Poudre, dont lui-même & ses ancêtres ont fait eux-mêmes & fait faire usage à un grand nombre de personnes avec les plus heureux succès (*) M. son pere & lui, pendant toute la guerre, guérissoient tous les maux vénériens de leurs Dragons, sans que le service en souffrît, & sans les envoyer dans les Hôpitaux.

Après la paix, M. de Godernaux étant revenu à Paris, où la réputation de son Remede

(*) MM. ses oncles & son pere, tous devenus octogénaires en usoient souvent. Sa mere, actuellement vivante, âgée de 85 ans, & lui-même, en ont fait un usage constant pour diverses indispositions très-graves, qui les avoient fait abandonner des Médecins, & jouissent de la meilleure santé.

l'avoit dévancé, nombre de perſonnes en réclamerent & en éprouverent les bons effets ; la multiplicité des cures ; dans des maladies graves, dont pluſieurs paroiſſoient ſans eſpérance de guériſon, lui ayant fait mieux connoître l'importance de ſon Remede, il conçut l'eſpoir de ſe rendre utile à toute l'humanité ſouffrante ; & de préſenter au Roi ſon Maître l'hommage de cette découverte. Rempli de ce noble projet (mais craignant dans ſa patrie les contradictions auxquelles ſont expoſées les nouveautés les plus utiles (*), il paſſa en Angleterre pour y faire des expériences en grand, & traiter ſes malades en pleine liberté ; le Lord Rochefort, alors Miniſtre, accueillit l'Auteur & ſa découverte, & ordonna des expériences dans les Caſernes de Kingſington ſur 67 Dragons ou Chevaux-Légers de la Reine, infectés des maux vénériens les plus graves ; ils furent traités avec ces Poudres, & radicalement guéris ſans déranger leur ſervice, ainſi qu'il fut

(*) Voyez en la preuve ci-après dans la perſécution ſuſcitée contre M. Andrieux, Docteur en Médecine, qui étoit chargé de la diſpenſation de ce Remede à Paris, & dont il a triomphé.

atteſté par les certificats ſignés de tout l'Etat-Major de ces Corps; & en conſéquence, le Miniſtre Anglois, convaincu par ces expériences de l'efficacité du Remede, réſolut d'en fixer l'adminiſtration par un privilege excluſif, qui fut accordé à M. de Godernaux.

De retour en France, M. de Godernaux préſenta ſon remede au Roi, par l'entremiſe de M. le Marquis de *Segur*, Miniſtre de la Guerre, lequel, au nom de S. M. donna des ordres pour qu'il en fût fait des expériences en grand dans différentes parties du Royaume. On les commença d'abord, avec le plus heureux ſuccès, au dépôt du fauxbourg S. Denis, de l'avis du premier Médecin du Roi, ſous l'inſpection des Médecins & Chirurgiens de l'Hôpital Général de Bicêtres, ſur huit malades vénériens, pris dans cette maiſon. A l'Iſle en Flandres (en 1780.) on fit un détachement de 36 ſoldats de la garniſon, tous affectés des maladies vénériennes les plus graves. On fit partir ce détachement ſur une route de la Cour, pour ſe rendre à Toulon, & de-là revenir au dépôt de St. Denis : ils furent traités avec ces Poudres dans leur route, ne prenant que les ſéjours ordinaires, & vivant de l'étape, & arriverent à St. Denis

parfaitement guéris, sans qu'aucun d'eux eût éprouvé le moindre contre-temps, ainsi qu'il conste par les Procès-Verbaux des Officiers de Santé, des Commissaires des Guerres de l'Isle & de Toulon, par la relation itinéraire circonstanciée & exacte des Chefs conducteurs de ce détachement, celle des Médecins & Chirurgiens dispensateurs du Remede pendant la route, & enfin, par le rapport confimatif de 16 Commissaires, dont dix Médecins & six Chirugiens, tous de la Faculté de Paris, & attachés à la Cour, nommés par le Ministre à cet effet (*). On donnera ci-dessous l'extrait des

---

MEDECINS (*).

MM. Poissonnier, Inspecteur & Directeur Général des Hopitaux de la Marine.
Le Clerc, Chevalier de l'Ordre du Roi.
Thiery, de la Faculté de Paris, &c.
Macmahon, Médecin de l'Ecole Royale Militaire.
Morisot Deslandes, Docteur-Régent de la Faculté de Paris.
Meunier, Médecin de l'Hôtel des Invalides.
De la Bordere, Conseiller d'Etat, & Médecin de Monseigneur le Comte d'Artois.
De Lassone fils, Médecin ordinaire de la Reine.
Brunier, Médecin des Enfans de France.
Daignan; Médecin des Camps & Armées.

Procès-Verbaux relatifs à cette expérience (*).

CHIRURGIENS.

MM. Dufouard, Chirurgien, Conseiller du Roi.
Sabatier, de l'Académie Royale des Sciences.
Bordenave, Professeur Royal & de l'Académie des Sciences.
Loustonneau fils, premier Chirurgien de Monsieur.
Gauthier, Chirurgien ordinaire de Monsieur.
Garre, Chirurgien de l'Ecole Royale Militaire.

(*) *Extrait des Procès-Verbaux des expériences faites par ordre du Ministre, déposés au Bureau de la Guerre.*

« Il est dit formellement, que le Remede de M. de » Godernaux a pour lui trois argumens les plus propres » à justifier la nouveauté en fait de pratique. 1°. La » certitude que les soldats, qui en font usage, ne cou- » rent point les risques de gagner le scorbut, ni les » maladies putrides & malignes, si familieres dans les » Hôpitaux, & plus encore dans les salles destinées au » traitement des maladies vénériennes. 2°. C'est que, » malgré les fatigues d'un voyage de plus de 500 lieues » faites à pied, malgré les intempéries de l'air & des » saisons, en passant du Nord au Midi, & du Midi au » Nord; malgré même les effets d'une nouvelle conta- » gion vénérienne, à laquelle ces soldats se sont expo- » sés, de leur propre aveu, en route, toutes les fois » qu'ils ont pu se soustraire à la surveillance austere de » leurs chefs, ce Remede n'a occasionné aucun des ac-

On continua, par ordre de la Cour, à faire pareilles expériences dans diverſes Villes du Royaume. On en fit une nouvelle au dépôt de St. Denis, ſur des filles qui furent traitées avec le ſuccès le plus complet : on en fit également, avec pareille réuſſite, à Beſançon & à Mets,

---

» cidens inévitables dans toute autre eſpece de traite-
» mens, même les plus doux. 3°. Ce Remede a opéré
» des ſuccès auxquels on ne devoit pas s'attendre, non
» ſeulement parmi les ſoldats traités dans la route de
» Liſle à Toulon & à Marſeille, mais encore parmi les
» filles traitées à Beſançon & dans le dépôt de St.
» Denys, dont quelques-unes étoient plus griévement
» affectées que les ſoldats.... D'où l'on conclut que
» ce Remede eſt le plus grand préſent & le plus ſalu-
» taire qui puiſſe être fait à l'humanité ſouffrante, &
» du plus grand avantage pour l'Etat, puiſque les ſol-
» dats peuvent être traités & guéris ſous la diſcipline
» des Corps en temps de paix, & ſous leurs drapeaux
» en temps de guerre, ſans interrompre leur ſervice ;
» ce qui eſt de la plus grande importance, étant prouvé
» que dans le cours d'une année, la quinzieme partie
» au moins des troupes eſt attaquée de maladies véné-
» riennes.

» De tout quoi, Nous, Commiſſaires des Guerres
» avons, conformément aux ordres de la Cour, dreſſé
» les préſens Procès-Verbaux, & ſigné avec tous les
» Médecins & Chirurgiens prépoſés, &c. &c.

où elles furent répétées en 1781 ſur 46 ſoldats, tous griévement affligés de maux venériens, & le ſuccès en a été conſtaté par les Procès-Verbaux, ſignés de M. de la Salle, Commiſſaire Ordonnateur, & des Médecins & Chirurgiens des Hopitaux de Mets; ce fut à cette occaſion que M. le Maréchal Duc de Broglio écrivit à M. de Godernaux la lettre ſuivante.

Je ſuis perſuadé, Monſieur, de la bonté de votre Remede par les effets que j'en ai vus à Mets : j'ai fait connoître à M. le Marquis de Segur ce que j'en penſois : je deſire qu'on l'adopte; & il en ſeroit ainſi, ſi cela dépendoit de moi. Je ſuis, &c.

Signé, *le Maréchal Duc* DE BROGLIO.

D'après le ſuccès de ces expériences, M. le Marquis de Segur, Miniſtre de la Guerre, convaincu de l'efficacité de ce Remede, & en ayant mis les preuves ſous les yeux du Roi, écrivit à M. de Godernaux les lettres ſuivantes, pour lui faire connoître les intentions de S. M. à ce ſujet.

A Verſailles, le 22 Février 1781.

Comme il eſt très-important de prendre toutes les précautions poſſibles afin que votre Poudre ne ſoit pas contrefaite, & qu'il puiſſe en être fait uſage avec confiance, il eſt néceſſaire que vous vous occupiez d'imaginer un timbre ou cachet, ou telle autre marque qui vous paroîtra la plus difficile à imiter; (*) *& lorſque vous vous ſerez fixé ſur cet objet, vous m'en enverrez l'empreinte avec les explications qui pourront être néceſſaires, &c. &c.*

Signé, SEGUR.

Verſailles, le 8 Novembre 1781.

Sur le rapport fait au Roi des expériences faites au ſujet de votre Poudre, Sa Majesté

(*) En conſéquence, M. de Godernaux fit faire un timbre, duquel ſont marqués les papiers qui contiennent les priſes de Poudre, & un cachet dont tous les paquets de dix priſes ſont cachetés, & il fit dépoſer l'un & l'autre à l'Hôtel de la Guerre à Verſailles.

a autorisé l'usage de ce Remede, lorsque les Officiers de Santé & les Corps qui en demanderont jugeront convenable de l'administrer aux soldats.... Et afin d'effectuer ses dispositions, vous voudrez bien indiquer la personne que vous jugerez convenable de charger du dépôt de ce Remede (*), *& à laquelle je donnerai ordre de faire les envois qui seront demandés, &c.*

Signé, SEGUR.

Versailles, le 20 Février 1782.

D'après le rapport fait au Roi, & d'après ses ordres pour la publicité de votre Poudre, on a jugé nécessaire l'impression de l'usage de ce Remede, &c.

Signé, SEGUR.

(*) M. de Godernaux avoit d'abord chargé le sieur Lafont, Chirurgien, de la distribution de sa Poudre ; mais au mois de Juillet 1782, ayant découvert des malversations de ce Chirurgien, il lui retira sa confiance & cette distribution, & la mit entre les mains de M. Andrieux, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier.

Enfin, M. de Godernaux voyant la célébrité qu'acquéroit ſon Remede, fit choix (en Juillet 1782.) de M. Andrieux, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, fixé à Paris depuis pluſieurs années, & avantageuſement connu par pluſieurs ouvrages utiles, qu'il avoit publiés relativement à la Médecine & à la Chirurgie, & le chargea de la diſtribution & de l'adminiſtration de ce ſpécifique ſi authentiquement éprouvé & approuvé, & dont S. M. avoit ordonné la publicité. Ce Remede eut les plus grands ſuccès entre les mains de M. Andrieux, qui, dans l'eſpace de quatre mois, l'adminiſtra à plus de 700 perſonnes attaquées de diverſes maladies, ſans qu'aucune en éprouvât le moindre accident, & au contraire avec de tels ſuccès, qu'ils reveillerent l'envie de quelques gens de l'art, auxquels les guériſons opérées par ce Remede, enlevoient des pratiques. Ils intervinrent au nom de la Société Royale de Médecine, & obtinrent, (le 6 Décembre 1782.) ſur de faux expoſés, de M. le Lieutenant Général de Police, une défenſe à M. Andrieux de diſtribuer ce Remede, & en même temps un ordre de ſortir de Paris, & de ſe retirer à

Montpellier. Celui-ci se mit sous la protection du Parlement, auquel il présenta Requête. (Le 30 Décembre) Ce Tribunal le prit sous sa sauve-garde, & ordonna que les griefs, en vertu desquels on avoit obtenu cette lettre de cachet, lui fussent présentés; & enfin, dans le mois de Janvier 1783, le Parlement annulla cette lettre, réintegra M. Andrieux dans toutes ses fonctions, & l'autorisa à administrer publiquement ce Remede comme auparavant.

Les adversaires de ce Remede avoient insinué dans leurs plaintes, que cette Poudre pouvoit être dangereuse: en réponse, MM. de Godernaux & Andrieux les défierent de trouver dans le grand nombre de ceux qui en avoient fait usage, aucun malade qui fût dans le cas de s'en plaindre; ils offrirent de produire la signature de 400 personnes de distinction qui avoient pris ce Remede en plus ou moins grande quantité, depuis plusieurs années, avec les plus heureux effets. Enfin, ces Messieurs offrirent au Parlement, dans la même Requête, de garantir, *sur leur tête*, la bénignité & l'efficacité de ce Remede sur tel nombre de malades qu'il plairoit à la Cour de soumettre à

ſon uſage dans un lieu déterminé, & ſous l'inſpection de 20 - 30 ou 40 membres de la Faculté de Paris , dignes de la confiance commune. Les adverſaires n'ayant rien à répliquer, le Parlement rétablit uniment & ſimplement le ſieur Andrieux dans toutes ſes fonctions , & notamment dans l'adminiſtration de ces Poudres.





LETTRE DE M. B...

A SON AMI, A St. DOMINGUE, Sur le Spécifique de M. le Chevalier DE GODERNAUX.

J'AI été fort long-temps ſpectateur des Cures opérées par le remede de M. DE GODERNAUX, & rien de plus. Ses effets me paroiſſoient étonnans ; mais ſi diſſemblables, ſi variés, ſi oppoſés entr'eux, que j'ai été près de trois ans ſans lui rendre la juſtice qu'il mérite, & que je me plais à lui rendre authentiquement aujourd'hui.

Voici la marche de mes Obſervations.

La premiere cure qui fut faite ſous mes yeux, eſt celle d'un jeune Abbé de 25 à 26 ans, lépreux de naiſſance ; d'où j'ai conclu que ce remede étoit propre à guérir les maladies de la peau les plus opiniâtres.

J'ai vu traiter, avec le plus grand ſuccès, des maladies vénériennes ſimples, & quelques-unes compliquées; & je ſuis demeuré convaincu que ce remede étoit Antivénérien.

Je l'ai vu employer dans le traitement d'une fievre quarte bien caractériſée; & à mon grand étonnement, cette fievre a été guérie, ſans retour, le jour même que M. DE GODERNAUX avoit prédit: cependant le malade ne ſuivoit aucun régime, buvoit, mangeoit comme tout le monde: il y a plus, il ne prenoit aucun exercice, & c'étoit vers la fin de l'Automne. D'après cette expérience, j'ai dû penſer que la Poudre étoit fébrifuge.

Je l'ai vu adminiſtrer à un jeune homme vigoureux & replet, dont l'état depuis plus de quinze jours étoit menaçant, & annonçoit une fievre putride prête à ſe déclarer: la Poudre qui juſques-là avoit agi en ma préſence comme un remede très-doux, ſe montra dans cette circonſtance comme l'émétique le plus actif, & comme un purgatif puiſſant; le malade évacua par haut & par bas une quantité monſtrueuſe de matieres corrompues, & ces évacuations durerent près de trois jours, mais par intervalles, pendant leſquels il avoit quelques

heures

heures de ſommeil : je puis même affirmer qu'il n'éprouva pas une fatigue proportionnée à l'effet prodigieux, & preſqu'effrayant du remede. Il étoit ſans fievre lorſqu'on commença le traitement : il eut le même jour une groſſe fievre, un grand abattement, un peu de tranſport, & une hémorragie copieuſe par le nez, qui ſe répéta trois fois entre la premiere & la ſeconde doſe qui fut donnée le quatrieme jour ; celle-ci produiſit encore quelques vomiſſemens, un peu d'hémorragie & des évacuations extraordinairement fétides ; enfin le huitieme jour, le malade fut en état de monter en voiture pour aller dîner à Paſſy : une troiſieme priſe qui le purgea doucement, confirma ſa guériſon. Je ſuis honteux d'avouer que cette cure merveilleuſe m'inſpira alors plus d'admiration que de confiance.

Pendant que j'étois témoin de ces effets ſurprenans, & de pluſieurs autres que je ſupprime, j'entendois parler dans ma Société de malades guéris d'engourdiſſement univerſel, de laſſitude, d'épaiſſiſſement de la limphe, de rhumatiſmes, &c. &c. Les uns avoient évacué des urines épaiſſes, les autres avoient rendu des ſueurs fétides & gluantes ; quelques-uns

avoient été guéris par l'inſenſible tranſpiration, & ces cures avoient été faites en préſence de gens les plus dignes de foi.

Un mal de gorge gangreneux avoit été enlevé en deux priſes, adminiſtrées à trois jours de diſtance ; une fluxion de poitrine, accompagnée d'un point de côté & d'un mal de gorge inflammatoire avoit cédé à la troiſieme doſe de ce remede : je ne pouvois douter de ces faits, je voyois les uns, & j'étois, le maître de voir les autres.

Sans parler des expériences faites à Lille, à Toulon, à Metz, à St. Denis, au Fauxbourg St. Antoine, &c. &c. Les épreuves de ce remede ſe multiplioient à Paris ; & déjà plus de deux cents perſonnes avoient éprouvé ſon efficacité dans les circonſtances les plus critiques : je fus enfin tenté d'eſſayer ce remede ſur moi-même.

J'avois le foie engorgé depuis très-longtemps ; une bile épaiſſe ſe verſoit journellement dans mon eſthomac, corrompoit mes digeſtions, me cauſoit par intervalles des coliques violentes, & j'étois menacé de périr dans les horreurs d'un *colera morbus*. Je pris une doſe de Poudre, je fus purgé vingt-deux

fois depuis le matin juſqu'à une heure après midi, & le ſoir je me trouvai ſi léger, que je fis une promenade à pied de plus d'une lieue. J'avalai une ſeconde doſe le cinquieme jour, qui me procura quatorze évacuations très-abondantes : je continuai le remede pendant quelque temps, & toujours avec le même ſuccès ; enfin mon foie s'eſt entiérement dégagé, & ma ſanté eſt parfaitement rétablie : ainſi je puis aſſurer, d'après mon expérience, que les Poudres ſont excellentes pour les maladies du foie. Je pourrois citer une preuve bien plus convaincante de leur efficacité dans les obſtructions de ce viſcere : je laiſſe à M. le Médecin Andrieux, le ſoin d'en faire le détail.

Mais quel eſt le remede de M. DE GODERNAUX ? De quoi eſt-il compoſé ? Quel eſt le principe qui le fait agir ſi diverſement ? Comment peut-il avoir la propriété de guérir des maladies dont les cauſes ſont ſi différentes ?

En voyant des effets ſi diſſemblables, j'avois d'abord imaginé qu'il devoit être compoſé d'un mélange de choſes diverſes, dont l'union inégale produiſoit les variétés que je lui voyois opérer ; & d'après cette hypotheſe je me défiois du remede : je ſoupçonnois auſſi depuis

long-temps qu'il entroit du Mercure dans ſa compoſition, & ce ſoupçon ne me raſſuroit pas : je craignois que la peſanteur ſpécifique & la grande ténuité de ce fluide métallique ne le dégageaſſent des autres drogues, & je penſois qu'il pouvoit ſe trouver tantôt plus, tantôt moins de mercure dans une priſe que dans une autre ; & conſéquemment beaucoup plus ou beaucoup moins des autres ingrédiens avec leſquels on avoit prétendu l'unir. Mais quand j'ai ſu, par M. DE GODERNAUX lui-même, comment il purifioit le mercure, (qui eſt en effet la baſe de ſon remede,) & qu'il a eu la complaiſance de m'inſtruire de tout ce qu'il pouvoit me dire ſur cet objet, ſans compromettre ſon ſecret, le voile qui couvroit mon entendement s'eſt diſſipé, je n'ai plus douté de l'efficacité des Poudres dans les cas les plus oppoſés, & je ſuis demeuré pleinement convaincu, que plus elles ſeront connues, plus elles acquerreront de célébrité.

Tels ſont les faits que j'ai vus en partie, & que j'ai recueillis dans mes converſations avec M. DE GODERNAUX, & dont il a propoſé aux Miniſtres de faire l'épreuve ſous leurs yeux. Il prend 25 livres de mercure purifié avec ſoin,

ſuivant les procédés de la chymie ; il le ſoumet à l'action d'un agent ſéparateur, & il en retire une telle quantité de poiſon, qu'étant délayé & étendu dans un volume d'eau proportionnel & diſtribué à 300 chevaux, il pourroit les empoiſonner tous.

On eſt effrayé de penſer que c'eſt ce même mercure que les Apothicaires font entrer dans toutes les préparations médicinales, telles que les Pillules de Belloſt, Pillules de Keiſer, Pillules Mercurielles, Sirop Antivénérien, Rob Anti-Syphillitique, Eau Antivénérienne, Onguent gris, & autres compoſitions dans leſquelles la Médecine & la Chymie l'emploient. Il eſt certain que tous ces remedes, qui guériſſent bien ou mal les maux vénériens & autres, doivent laiſſer après eux des affections de poitrine, des agacemens dans les nerfs, des contractions dans les muſcles & les tendons, des douleurs dans les jointures & dans les vertebres, des fiſtules, des exoſtoſes, &c. &c.

M. DE GODERNAUX dépouille le mercure de toutes les parties hétérogenes, métalliques, ſulfureuſes, vitrioliques, arſénicales qu'il contient naturellement, & dont il eſt encore rempli après avoir paſſé par les mains des

meilleurs Chymiſtes : & voilà en quoi conſiſte le ſecret qui lui a été tranſmis par ſes ancêtres, & qu'il eſt bien réſolu de ne pas laiſſer perdre ; mais qu'il ne peut & ne veut confier qu'à des hommes généreux, & incapables de tromper le Public.

Après l'entiere purification du mercure, ſur laquelle il eſt impoſſible que M. de GODERNAUX puiſſe commettre la plus légere erreur, il le revivifie & l'enferme dans un flacon de criſtal ; ce mercure agité dans un lieu obſcur ; jette une clarté ſuffiſante pour lire dans une Etrenne-mignonne, & ſurpaſſe infiniment tous les phoſphores connus : il eſt auſſi limpide & plus coulant que l'eau : comme elle, il bouillonne pour peu qu'il ſoit agité : ſi l'on en jette une goutte dans un flâcon à demi plein d'un autre mercure, & qu'on remue le flâcon avec force, le mercure de M. DE GODERNAUX s'aſſemble ſur la ſuperficie de l'autre, ſans qu'il ſoit poſſible de le mêler.

L'Auteur éteint de nouveau ce *Mercure*, mais avec beaucoup de précaution ; il l'aſſocie avec quelques ingrédiens colorans qui ſont parties eſſentielles de ſon ſecret, & qui ſervent à maintenir le mercure dans le même état d'ex-

tinction : enfin il dose ses Poudres telles qu'elles doivent être administrées.

Parvenu dans l'estomac du malade, le mercure se revivifie, il se dégage de ses parties colorantes, & il se porte du centre à la circonférence avec plus ou moins de rapidité, à raison de l'intensité de la chaleur de l'estomac qui lui imprime le mouvement, d'où il arrive qu'il produit plus d'effet sur un sujet fort que sur un sujet foible.

Les uns se sentent échauffés de l'action du remede, & c'est lorsqu'il divise & qu'il détache des humeurs acres & irritantes qui étoient cantonnées depuis long-temps : les autres se trouvent rafraîchis & calmés, & c'est lorsqu'il entraîne des humeurs abondantes qui gênoient tout nouvellement les fonctions de la machine animale. Quelques-uns éprouvent un mal-aise qui dure plusieurs jours, & qui finit ordinairement par un ou plusieurs accès de fievre, ou par une éruption quelconque, ou par une sueur abondante, ou par une salivation acre, &c. &c. & c'est lorsque pendant le cours d'une maladie grave que le sujet a éprouvé depuis quelques mois ou même depuis quelques années, la cause morbifique ou fébrile n'a

pas été suffisamment développée ni entraînée.

Dans les maladies de la peau, qui résident entre cuir & chair, qui suppurent & qui sont entretenues par une lymphe viciée & stagnante dans les glandes, les Poudres agissent très-promptement; dans celles au-contraire qui ont leur siege dans les bulbulles où se nourrit la barbe & le poil, qui sont placées entre la premiere & la seconde peau, & qui sont seches, le remede agit lentement, mais très-sûrement. Dans cette derniere hypothese le malade a besoin de constance, & il guérit en rendant une matiere semblable à de la craie mêlée de suif, qui perce difficilement la peau, & qui est précédée d'une enflure très-considérable.

Ces Poudres chassent au-dehors toute espece de venin, de quelque nature qu'il puisse être, soit poison, soit vice vénérien, vice variolique, vice scorbutique, vice dartreux, vice cancereux, humeurs froides, humeurs gangreneuses, transpirations, supprimées, plénitude d'humeurs, principes inflammatoires, &c. &c.

Le mercure qui entre dans leur composition passe, ainsi que je l'ai dit plus haut, de l'estomac dans le sang; il circule avec lui, & il

attaque également le ferment qui le diſſout, le gluten qui l'épaiſſit, le ſoufre qui l'enflamme, le ſel qui lui communique ſon acrimonie, & l'humeur étrangere qui le corrompt. Il produit le même effet dans les vaiſſeaux lymphatiques; il les dégage, & des molécules qui épaiſſiſſent les liqueurs, & de ceux qui y portent un diſſolvant étranger; il s'inſinue dans les glandes & il les déſobſtrue; il pénetre juſques dans les vaiſſeaux capillaires les plus tenus, & il débouche leurs orifices. S'il rencontre quelque obſtacle qui s'oppoſe à ſon paſſage, c'eſt alors qu'il agit avec le plus de force: l'action du premier globule ſe trouve bientôt doublée, triplée par l'effort des globules ſuivans; il heurte, il revient à la charge, il diviſe, il ſe fait paſſage, enfin il détache l'humeur, il la briſe, ou il la dévore, ou il la chaſſe, ou il l'entraîne, ſuivant la qualité des principes qui la compoſent.

Il agit, parce qu'il eſt de ſe nature très-mobile; & parce que le moindre principe de chaleur ſuffit pour lui imprimer le mouvement: il agit, parce qu'il eſt attiré & parce qu'il attire, & parce qu'étant vide de tous les poiſons qu'il contenoit dans ſon état naturel, il fait

l'office d'une matrice qui s'ouvre, qui appète & qui engloutit toutes les parties métalliques, sulfureuses, salines, vitrioliques, arsénicales, qui circulent dans nos fluides, & qui proviennent de nos alimens, de nos boissons, & de l'air que nous respirons. Lorsqu'il est plein de ces matieres, dont il étoit affamé, il sort, soit par les pores de la peau, soit par les urines, soit par la salivation, soit par les selles. Ce remede est Antivénérien, uniquement pour ceux qui ont la maladie Anti-sociale : il est vomitif pour ceux dont le siege du mal est dans l'estomac : il est purgatif, pour ceux dont les intestins sont farcis d'humeurs : il porte aux gencives de ceux qui ont les glandes de la bouche & de l'œsophage engorgées, ou qui sont atteints d'un vice scorbutique, & cette évacuation salivaire qui dure plus ou moins, suivant l'intensité du mal, raffermit enfin les gencives, nettoie les dents, détruit la carie, délie la langue, & dissipe la mauvaise odeur de la bouche.

Il n'est rien de tout cela dans les maladies de la peau, des oreilles & des yeux ; il n'est rien de tout cela dans les maladies des reins, de la vessie, de la matrice ; rien de tout cela

pour les femmes qui ont un lait répandu ou qui éprouvent quelques dérangemens périodiques ; alors il attaque, il saisit les obstacles, il débarrasse toutes les voies, il débouche les émunctoires, il rétablit les fonctions suspendues, & la nature fait le reste.

C'est ainsi que les malades les plus cacochimes, les plus foibles se rétablissent, se fortifient par son usage sans qu'ils en aient quelquefois éprouvé aucun effet sensible : c'est ainsi qu'il redresse la taille d'un enfant menacé de rachitisme, après une maladie mal traitée, & dont on n'a pas détruit la cause : c'est ainsi qu'il chasse au-dehors les dépôts que la petite vérole, ou une fievre putride ou maligne auroinet laissés sur un membre qui en demeure atrophié, paralysé ou contrefait : c'est ainsi qu'il détruit insensiblement les duretés, les callosités & les verrues : c'est ainsi enfin que les malades qui ont contracté l'habitude des lavemens, & qui ne peuvent subsister qu'avec des cauteres ou des sétons toujours ouverts, sont bientôt délivrés de ces sujettions incommodes par l'usage des Poudres qui rendent les excrétions artificielles inutiles, & même nuisibles, à mesure que les organes reprennent leurs fonctions.

Enfin, ce remede pris par un ſujet parfaitement ſain, qui auroit la curioſité d'en faire l'eſſai, ne produiroit ſur lui aucun autre effet que celui qu'il pourroit attendre d'un verre d'eau de riviere bu à jeun. Les perſonnes qui l'adminiſtrent voient journellement qu'à la fin du traitement, & lorſque la cauſe du mal eſt détruite, il paſſe à travers le corps du convaleſcent comme à travers un crible, ſans produire aucune action ſenſible.

Mais autant les Poudres ſorties des mains de M. DE GODERNAUX, qui ont pour baſe le mercure parfaitement purifié, ſont à la fois puiſſantes & bénignes, autant ces Poudres contrefaites doivent être funeſtes. Le mercure qui vient du Nord & du Midi de l'Europe contient une quantité exceſſive de poiſon; celui qu'on tire du Mexique eſt rempli d'arſenic; celui qui vient des mines du Pérou eſt le moins dangereux de tous. Mais, comment reconnoître ces ſortes de mines ſortant des mains des Commerçants qui les confondent toutes? Comment prendre quelque confiance dans les préparations chymiques, où l'on fait entrer le mercure ordinaire, puiſque celui qu'emploient les Médecins chymiſtes, lorſqu'il eſt ſoumis à

l'action de l'agent séparateur de M. DE GODERNAUX dégorge encore une quantité effrayante de poison ?

Qu'on fasse passer à travers une peau de gant ou de chamois le mercure purifié, suivant les méthodes connues, qu'on le repasse mille fois ; & à chaque opération, il noircira la peau : qu'on fasse la même épreuve sur celui du laboratoire de M. DE GODERNAUX, qu'on le froisse même avec force, il ne laissera aucune trace sur la peau : qu'on remplisse deux vases de cristal de grandeur égale, l'un de mercure ordinaire, l'autre de mercure purifié, suivant les principes de l'Auteur des Poudres, & l'on reconnoîtra une différence sensible dans le poids & une bien plus grande encore dans la fluidité, dans le brillant de la couleur & dans la vertu phosphorique, &c. &c.

FIN.